

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 à 18H**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BERNAUDON, Premier Adjoint au Maire,

Date de la convocation : 3 décembre 2021

Présents : Jean-Marc BERNAUDON – Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – GONDRAN Georges– Marcelle PARIS – Philippe PANCOL – David REY – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

Excusés : Jean-Louis QUEYRAS – Patrick GELLAERTS – Georgette MILLY

Pouvoir :

Jean-Louis QUEYRAS donne procuration à Jean-Marc BERNAUDON

Georgette MILLY donne procuration à Aurélie AUMAGE

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Georges GONDRAN

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Sont retirées avec l'accord unanime du Conseil Municipal les délibérations suivantes :

- Désignation d'un référent « RGPD » : inutile, erreur sur la formulation de la demande du service DPO du centre de gestion
- Accueil d'une stagiaire à l'école : pas nécessaire
- Travaux d'aménagement des abords du rondpoint de la gare : demande de subventions : il manque des données

Est ajoutée avec l'accord unanime du Conseil Municipal la délibération suivante :

- Modalités d'amortissement des immobilisations incorporelles – budget eau

DELIBERATIONS PRISES

1- DM n° 5 – Budget principal – Exercice 2021

Augmentation des charges de personnel liées à un recrutement non prévu au budget primitif et à l'augmentation du temps de travail de plusieurs agents.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Montant en €
012	6453 – cotisations caisses de retraite	+ 2 862,10
011	60631 – fournitures d'entretien	- 2 862,10
	Total dépenses	0,00 €

2- DM n°2 – budget microcentrale – exercice 2021

Au budget primitif, l'ensemble des frais avaient été imputés au 012 – charges de personnel. Or, une partie de ces frais doivent être imputés au 011 – charges à caractères général (voir point 10 du présent compte rendu).

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Montant en €
012	6215 – personnel affecté par la commune	- 5 000,00
022	022 – dépenses imprévues	- 5 000,00
011	6156 – maintenance	- 4 000,00
011	6287 – Remboursement de frais	+ 9 000,00
65	6531 – indemnités	+ 5 000,00
	Total dépenses	0,00 €

3- DM n°3 – budget eau – exercice 2021

Crédit supplémentaire pour amortissement immobilisations.

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Article	Montant en €
042	6811 – amortissements	+ 32,16
011	6063 – fournitures d'entretien	- 32,16
	Total dépenses	0,00 €

Dépenses d'investissement :

Opération	Article	Montant en €
23 - OPNI	2315 – installations matériels et outillages	+ 32,16
	Total dépenses	32,16 €

Recettes d'investissement :

Opération	Article	Montant en €
040 - OPFI	28158 – Amortissements	+ 32,16
	Total recettes	32,16 €

Les 3 décisions modificatives ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4- Augmentation du tarif de l'eau potable

Le budget de l'eau potable doit s'équilibrer avec les recettes provenant de la facturation aux usagers. Il ne peut en aucun cas faire l'objet de subventions d'équilibre depuis le budget principal.

Afin de pouvoir poursuivre la politique d'investissement pour conserver un réseau en bon état et continuer la pose des compteurs à radiorelevé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve une augmentation de 5 % du tarif de l'eau, les tarifs appliqués dès l'exercice 2022/2023 seront donc les suivants :

- Abonnement = 57,23 €
- 1 M3 = 0,75 €

La facture type de 120 m² passera de 184,10 € à 191,09 €.

5- Réalisation d'un contrat de prêt pour les travaux d'aménagement des entrées du village

Il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer les travaux d'aménagement des entrées du village (emprunt prévu au budget primitif)

La proposition retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal est celle faite par le Crédit Agricole

- Objet : travaux d'aménagement des entrées du village
- Montant du capital emprunté : **285 312 €**
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Taux fixe base 30/360 : 1,13 %
- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté
- Profil d'amortissement échéance constante
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle
- Montant de l'échéance : 2.806,65 €

6- Réalisation d'un contrat de prêt pour les travaux d'installation photovoltaïque sur le hangar des services techniques

Il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer les travaux d'installation photovoltaïque sur le hangar des services techniques (emprunt prévu au budget primitif)

La proposition retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal est celle faite par la Banque Populaire Rhône Alpes Auvergne

- Objet : d'installation photovoltaïque sur le hangar des services techniques
- Montant du capital emprunté : **100 000 €**
- Durée d'amortissement : 15 ans
- Taux fixe base 30/360 : 0,86 %
- Frais de dossier : 500 €
- Profil d'amortissement échéance constante
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé possible avec clause actuarielle
- Montant de l'échéance trimestrielle : **1 778,27 €**

Le produit de la vente d'électricité produite est estimé à 11.200 € annuellement pour un contrat garanti de rachat de 20 ans par EDF et les frais fixe annuels sont estimés à 1.500 €.

7- Réalisation d'un contrat de prêt complémentaire pour les travaux de rénovation de la conduite de la Rimas

Il est nécessaire de contracter un emprunt complémentaire pour financer les travaux de rénovation de la conduite de la Rimas sur le budget de l'eau (emprunt prévu au budget primitif)

La proposition la plus intéressante est celle faite par le Crédit Agricole

- Objet : travaux de rénovation de la conduite de la Rimas
- Montant du capital emprunté : **87 166 €**
- Durée d'amortissement : 30 ans
- Taux fixe base 30/360 : 1,13 %

- Frais de dossier : 0,10 % du montant emprunté
- Profil d'amortissement échéance constante
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle
- Montant de l'échéance trimestrielle : 857,46 €

8- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20 septembre 2021

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) mise en place le 17 juillet 2021 au sein de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qu'est la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLECT s'est réunie le 20 septembre dernier, pour étudier le transfert de charges nettes lié au transfert de la compétence Mobilité au 1^{er} juillet 2021.

Le rapport de la CLECT a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9- Vote complémentaire de subventions aux associations

Un dossier a été déposé après le 9/04/2021, date de la délibération allouant une partie du budget prévu à l'article 65748 à diverses associations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention de 150 euros pour le Club Alpin Français du Guillestrois dont la demande a été jugée recevable.

10- Délibération relative à facturation de dépenses de fonctionnement du budget principal au le budget annexe microcentrale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé la liste des frais de fonctionnement payés par le budget principal à refacturer au budget microcentrale car ils sont en fait destinés au fonctionnement de la microcentrale.

Il a également fixé les modalités pratiques pour cette facturation.

Cela est nécessaire pour des raisons de véracité et de sincérité budgétaires.

11-Délibération relative à facturation de dépenses de fonctionnement du budget principal au le budget annexe eau

A l'instar de la précédente décision prise pour le budget annexe de la microcentrale, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé la liste des frais de fonctionnement payés par le budget principal à refacturer au budget eau

Il a également fixé les modalités pratiques pour cette facturation.

12- Adoption de la durée d'amortissement – budget microcentrale

Les services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont tenus d'amortir, quelle que soit la population INSEE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé les modalités pour

l'amortissement du bâtiment, des installations et équipements de la microcentrale, en tenant compte des préconisations réglementaires.

13-Modalités d'amortissement des immobilisations incorporelles – budget eau

L'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des immobilisations incorporelles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé les modalités pour l'amortissement des frais d'études et les frais d'insertion non suivis de réalisation, les frais de recherche et de développement et les acquisitions de logiciels.

14- Travaux de sécurisation de la Falaise de Chanteloube. Demande de Subvention

La commune a été approchée par l'association Escalade Conseil 05 pour la sécurisation du site d'escalade « Falaise de Chanteloube ».

Ce site très fréquenté par les clubs, pratiquants, structures de formations françaises et étrangères...), est en mauvais état en termes d'équipement.

L'association a effectué un audit et nous a alerté sur différents points négatifs d'une partie de l'équipement actuel, qui vont de l'usure et oxydation, à sa non-conformité avec les règles en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de suivre la proposition des guides membres de cette association : réaliser le nettoyage des 40 voies existantes sur le site et leur déséquipement, ainsi que et la purge de la falaise dans un premier temps puis rééquiper les mêmes 40 voies avec le matériel adéquat.

Par ailleurs, il convient de poser des panneaux d'informations aux abords des sites naturels d'escalade.

Le montant des travaux et matériaux est estimé à 6.626 € HT dont 50 % financé par le Conseil Départemental.

15- Signature d'une convention d'accompagnement pour une analyse énergétique globale sur le territoire de Saint Crépin avec le SyMEnergie05

Le Syndicat d'Energie des Hautes-Alpes appelé « SyMEnergie 05 » propose un bouquet de services pour accompagner ses collectivités adhérentes dans la transition énergétique.

Parmi ces services, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a retenu l'accompagnement pour une analyse énergétique globale qui représente un intérêt certain pour la commune.

Une convention sera signée entre les deux parties définissant les contours de la mission d'accompagnement. Celle-ci sera mise en œuvre à titre gratuit pour une durée d'un an renouvelable une fois.

16- Plan d'adressage – dénomination des voies – partie 2

Après l'approbation d'une première partie relative à la dénomination des voies lors de la séance du Conseil Municipal en date du 25/06/2021, le Conseil Municipal a approuvé la deuxième partie présentée par la commission « adressage ».

La dénomination de l'ensemble des voies étant désormais complète, nous allons pouvoir passer à l'étape suivante qui consiste en la numérotation individuelle.

13 élus ont voté favorablement pour la dénomination des voies, Georges Gondran a voté contre étant opposé à la dénomination de la voirie desservant l'Aéromotel (dénommée route de l'Aérodrome, allant de la parcelle G2438 – début - à la parcelle G 2541 – fin).

17- Signature d'une convention de partenariat pour l'accès aux services numériques de la bibliothèque départementale de prêt des Hautes-Alpes (BDP 05)

Avec le soutien de la Direction du Numérique, des Usages et des Moyens du Conseil Départemental, la BDP propose à l'intention des bibliothèques du département un ensemble de services depuis 2012.

Aujourd'hui, elle propose un nouveau service à destination des usagers des bibliothèques et médiathèques du 05 : Culturicimes. Disponible sur le Web, ce service donnera accès à un bouquet de services numériques (presse, vidéo, jeunesse, autoformation, patrimoine), accessible à distance pour tous les abonnés des bibliothèques et médiathèques. Ce service a été jugé suffisamment novateur pour pouvoir bénéficier du label « Bibliothèque Numérique de Référence ». Il est d'ailleurs mutualisé avec le Département des Alpes de Hautes-Provence. Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature d'une convention partenariat avec le Département 05 portant sur la fourniture, la mise en œuvre et la promotion de ces services numériques au sein de notre médiathèque.

18- Echange d'une partie de la parcelle cadastrée H 439 contre la parcelle cadastrée B1559

Madame BARALI Evelyne souhaite se porter acquéreur pour elle ou ses ayants-droits d'une partie de la parcelle cadastrée H439, formant une pointe à l'intérieur de ses parcelles cadastrées H427 et H428, d'une superficie de 12 m² environ, afin de pouvoir avoir un ténement foncier cohérent avec le projet de rénovation de sa maison.

Madame BARALI étant propriétaire indivis d'une parcelle de terrain sise les Barres, cadastrée B1559, situé dans le prolongement du terrain d'assiette de la microcentrale des Guions, d'une superficie de 340 m².

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'un échange de terrain entre Madame BARALI Evelyne et la Commune et fixe les conditions de cet échange.

La séance est levée à 21h

Questions diverses

Jean-Marc rappelle au Conseil Municipal le travail en cours au niveau de l'éclairage public :

- une campagne de modernisation des candélabres va être lancée par le SIGDEP,
- l'entreprise Genilium a été désignée maître d'œuvre,
- un repérage photographique de tous les candélabres a été réalisé
- une prochaine réunion doit être fixée pour définir l'intensité des candélabres par quartier et choisir les nouveaux modèles qui viendront en remplacement, au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Concernant les illuminations, il faudra définir dès ce printemps les choix de la municipalité (acquisitions, location, emplacements) pour en bénéficier l'hiver prochain. Cela ne se décide pas en novembre.

Georges rappelle la demande de deux bénévoles de pouvoir récupérer deux anciens ordinateurs de la bibliothèque : il lui est demandé de vérifier leur état avant de prendre une décision.

Il rappelle également son souhait de voir exposer l'ancien mécanisme de l'horloge de l'église à la médiathèque (non, pas de place) ou dans un autre lieu à définir

Enfin, il demande la rénovation des panneaux du Géoparc : cela ne dépend pas de la mairie, il faut rechercher qui les a fait installer là (com com ?)

Marcelle fait part de la demande des habitants des Achards pour une rénovation complète de la voirie. Jean-Marc répond qu'on a effectivement fait de gros investissement pour l'enfouissement des réseaux (105.000 €) il y a deux ans. Les travaux de voirie n'ont pas pu être réalisés cette année (pour mémoire, nous avons un budget compris entre 30.000 et 40.000 euros pour réaliser l'ensemble des réfections de voiries chaque année).

Léna rappelle aux élus les conclusions du compte rendu qu'elle a réalisé suite à la réunion à laquelle elle a participé pour le label « pays d'art et d'histoire ». Avis plus que mitigé sur cette nouvelle compétence de la com com

Colis de Noël : distribution à faire dès qu'ils seront prêt (en principe, dès mercredi).

Avis favorable pour la location du logement de la Poste à Monsieur LEROUX, repreneur du Gaulois.

Le Premier Adjoint,
Jean-Marc BERNAUDON

le secrétaire de séance
Georges GONDRAN



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Georges Gondran', written over a horizontal line. The signature is fluid and somewhat stylized.

